

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE
Concours externe
ADJOINT·E ADMINISTRATIF·VE PRINCIPAL·E
DE 2^E CLASSE TERRITORIAL·E
Session 2022
ÉPREUVE DE FRANÇAIS À PARTIR D'UN TEXTE

Question 1 :

1.A : Le féminicide est un « meurtre d'une ou plusieurs femmes ou filles en raison de leur condition féminine ». C'est uniquement un meurtre où la victime est une femme et son genre en est l'unique raison.

1.B : Les quatre cas de féminicides cités par l'OMS sont le féminicide intime où c'est l'époux ou le compagnon qui tue sa conjointe, ensuite le crime d'honneur où c'est un membre de la famille, homme ou femme qui commet le meurtre. Le troisième cas est le féminicide lié à la dot où c'est la belle famille de la victime féminine qui commet le crime en raison du fait que la somme d'argent apportée n'est pas suffisante. Et le quatrième cas, c'est le féminicide non-intime où le meurtre succède à une agression sexuelle et il peut être commis au hasard.

1.C : Le meurtre d'une commerçante pour un vol ne peut être considéré comme un féminicide car le fait que la commerçante soit une femme, son genre n'est pas le motif de l'agression, du meurtre. Le motif de l'exemple ici, est la commerçante qui n'a pas voulu ouvrir les coffres, répondre donc à la demande du cambrioleur.

1.D : La France n'a pas fait entrer le terme de féminicide dans la législation par principe, car en effet le droit pénal a un principe de neutralité qui ne distingue pas les genres.

1.E : Les faits que déplore la présidente de la Fondation des Femmes sont le manque de moyens pour les policiers et les gendarmes pour enquêter et traiter correctement les plaintes. Également, elle déplore qu'il est nécessaire de « déployer une énergie incroyable pour que le problème des violences reste au top des priorités du gouvernement ».

1.F : Le fait de déployer des « téléphones graves danger » ne suffit pas et ne répond pas à cette situation car il y a un retard de traitement des dossiers et donc les femmes ne sont pas protégées immédiatement.

1.G : Entre les années 2018 et 2019, l'augmentation de féminicides en nombre était de + 25 et en pourcentage + 20,66%.

Question 2 :

2.A : Le mot législation signifie l'ensemble des lois française. Le mot Grenelle signifie que différentes personnes morales ou physiques se rassemblent, communiquent autour d'un même sujet. C'est un rassemblement ponctuel sur plusieurs jours, mois.

2.B : Le synonyme de « éradiquer » est supprimer et celui de « diligentées » est suivies.

Question 3 :

3.A : Les verbes conjugués dans la phrase lignes 83 à 85 sont :

« est » de l'infinitif être du 3^{ème} groupe conjugué au présent de l'indicatif.

« font » de l'infinitif faire du 3^{ème} groupe conjugué au présent du subjonctif.

« sont protégées » où le verbe être est l'auxiliaire et le verbe protéger est l'infinitif du 1^{er} groupe conjugué au présent.

« sont traités » où le verbe être est l'auxiliaire et le verbe traiter est l'infinitif du 1^{er} groupe conjugué au présent.

« finissent » de l'infinitif finir du 2^{ème} groupe conjugué au présent de l'indicatif.

« déclarait » de l'infinitif déclarer du 1^{er} groupe conjugué à l'imparfait.

Question 4 :

4.A : Le mot « faites » est bien orthographié, néanmoins les bonnes orthographes des autres mots sont « dot », « spécificités » et « enquêter ».